

Publié le : 23/10/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 18 octobre 2023 à 17h00

Question n°19

Demandes de subvention à caractère social

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Bernard AVON / Monsieur Claude BILLOD / Madame Valéry GARCIA, arrive à 17h51 et vote à partir de la question n°11 / Madame Myriam LEMERCIER / Monsieur Michel JOURNEAUX, arrive à 17h07 et vote à partir de la question n°2 / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Alfred M'BONGO / Monsieur Jean-Hugues ROUX, quitte la séance à 17h35 et vote jusqu'à la question n°5 / Monsieur André TERZO / Madame Sylvie WANLIN

Etaient excusés :

Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Philippe CREMER / Monsieur Cyril DEVESA / Monsieur Jamal-Eddine LOUHKIAR / Monsieur Michel PELLATON / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

RECU EN PREFECTURE

Le 23 octobre 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

Date de dépôt en Préfecture : 025-262500564-20231018-D00177010-DE

DÉLIBÉRATION

Incidence financière	
BP 2023 Nature 6574 « Subventions aux associations » Service 00100 « Secrétariat Général »	Montant prévu au BP 2023 : 500 000 € Montant de l'opération : 5 000 €

Résumé : Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 26 avril 2023, a voté l'attribution de subventions pour un montant total de 168 267 €.

Lors de la phase d'instruction du mois de février, 7 demandes avaient été ajournées, les associations n'ayant pas communiqué dans le délai imparti les pièces obligatoires pour l'examen de leur dossier. Ces dernières ayant transmis les pièces manquantes au service instructeur, leurs dossiers ont pu être étudiés.

C'est ainsi qu'il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur ces demandes pour lesquelles il est proposé de voter l'attribution d'une subvention pour un montant de 5 000 €.

Référence au Projet social 2022-2026 :

Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

Sans objet

1. Contexte financier

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 26 avril 2023, a voté l'attribution de 30 subventions.

7 demandes avaient été ajournées, les associations n'ayant pas communiqué dans le délai imparti les pièces obligatoires pour l'examen de leurs dossiers. Ces associations ayant répondu aux demandes de pièces complémentaires du service instructeur, les dossiers ont pu être étudiés.

2. Les demandes

Dans le cadre de cette phase finale d'attribution, les 7 demandes qui avaient été ajournées sont soumises au vote des administrateurs :

- **Club Amitié Les Oiseaux** : renouvellement pour soutenir la mise en place d'une campagne de « recrutement » de nouveaux adhérents. Montant demandé : 700 €
- **Le panier de l'aneth** : renouvellement pour soutenir la distribution de paniers solidaires de légumes bio. Montant demandé : 1 420 €
- **O Jardin de Floréal** : renouvellement pour soutenir le développement de l'usage d'internet auprès d'adhérents initiés. Montant demandé : 600 €
- **Semons l'Espoir** : renouvellement pour soutenir l'organisation d'un séjour en haute montagne à destination de jeunes malades et du personnel accompagnant. Montant demandé : 1 500 €
- **SOS Amitié** : renouvellement pour soutenir la formation des écoutants et la réalisation d'outils de communication. Montant demandé : 2 000 €
- **Un jour à cueillir** : nouvelle demande pour soutenir la mise en place d'ateliers cuisine pour de jeunes adultes porteurs de troubles psychiques. Montant demandé : 600 €
- **UNIS CITE** : renouvellement pour soutenir l'accueil de jeunes âgés de 18 à 25 ans pour accomplir des services civiques. Montant demandé : 5 000 €

3. Finalités des demandes et critères d'attribution

Pour être éligibles, les demandes présentées par les associations doivent satisfaire une ou plusieurs des finalités suivantes :

- Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'Analyse des Besoins Sociaux.
- Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique - « de l'urgence vers l'autonomie ».
- Faciliter l'accès aux droits et leur maintien.
- Faire du CCAS un interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville.

La priorité est accordée aux demandes qui répondent aux critères suivants :

- Le fonctionnement de l'association permet d'assurer la pérennité de son action au service de l'intérêt général dans le champ d'action du CCAS.
- Les actions ou le projet de l'association répondent aux enjeux forts d'action sociale tels que l'amélioration de l'accès aux droits et aux services, la prévention de la vulnérabilité et la perte du lien social, l'accompagnement des personnes fragilisées dans leur parcours de vie,
- Le projet favorise l'accueil et l'accompagnement des jeunes précaires bisontins de 18 à 25 ans, en lien avec le volet social du plan jeunes mis en œuvre par le CCAS.

4. Proposition d'attribution

Pour rappel, 250 004 € ont déjà été attribués à la Boutique Jeanne Antide lors du Conseil d'Administration du 7 décembre 2022 et 168 267 € à 30 associations lors du Conseil d'Administration du 26 avril 2023.

Par ailleurs, 3 000 € ont été attribués aux trois lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt dans le cadre du Lundisociable sur le thème de la Culture.

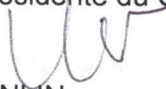
Les demandes de subvention examinées représentent un montant total de 11 820 €.

Il est proposé au Conseil d'Administration de se prononcer sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 5 000 € pour soutenir l'accueil de jeunes âgés de 18 à 25 ans, public prioritaire identifié dans l'analyse des besoins sociaux.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

- ✓ Votent favorablement l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association UNIS CITE,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente du CCAS à signer la convention à intervenir.

Pour extrait conforme,
La Vice-présidente du CCAS,



Sylvie WANLIN